



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, à partir des données de la **DADS 2008-2016** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (84,3 %) et supérieur à la moyenne du secteur.

Hors CDD, les autres types de contrats (stagiaires, contrats aidés,...) sont peu mobilisés.

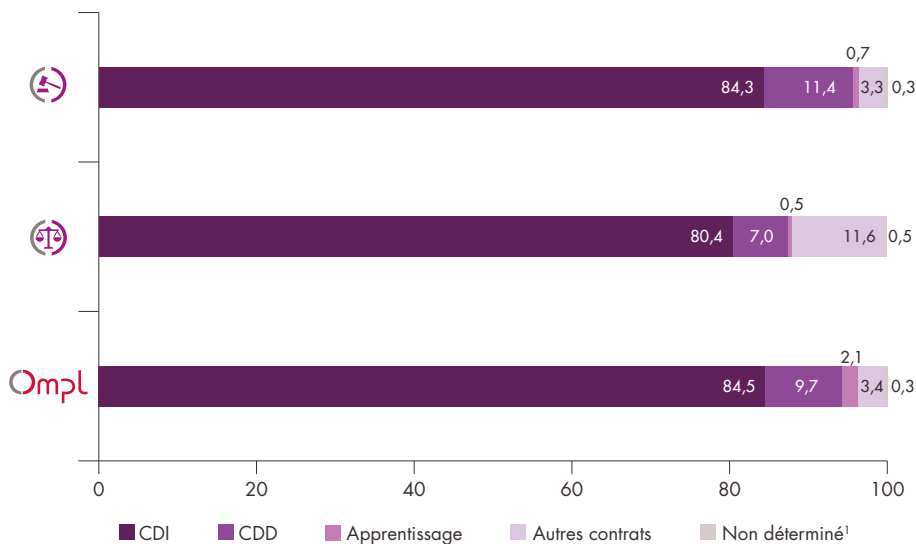


FORTES VARIATIONS DE LA PART DES CDD

Au niveau de la branche, le taux de CDD connaît d'importantes variations et baisse jusqu'en 2016 (-8,6 points).

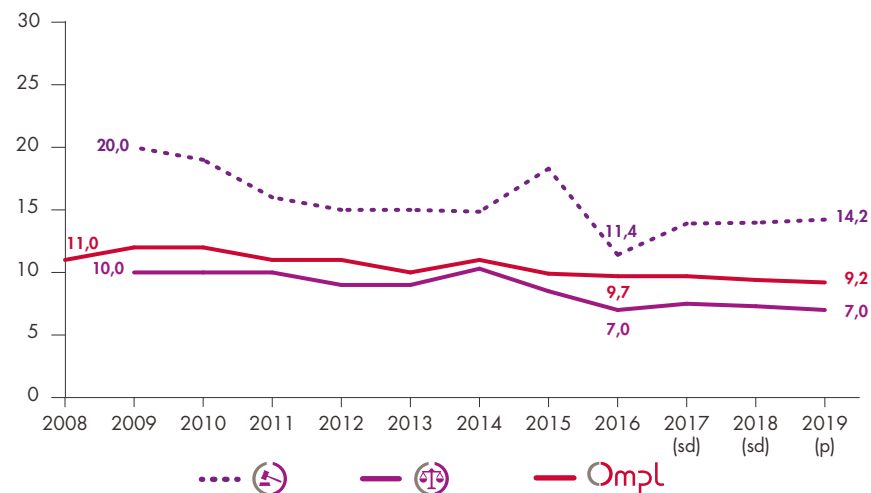
Les prévisions effectuées pour les années 2017 à 2019 anticipent une remontée du taux de CDD par rapport à 2016 (+2,8 points).

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2016.

Évolution du taux de CDD annuel (%)



sd : données semi-définitives — p : prévisions

Source: Insee, DADS 2008-2016, estimations.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

Secteur juridique

Branche professionnelle

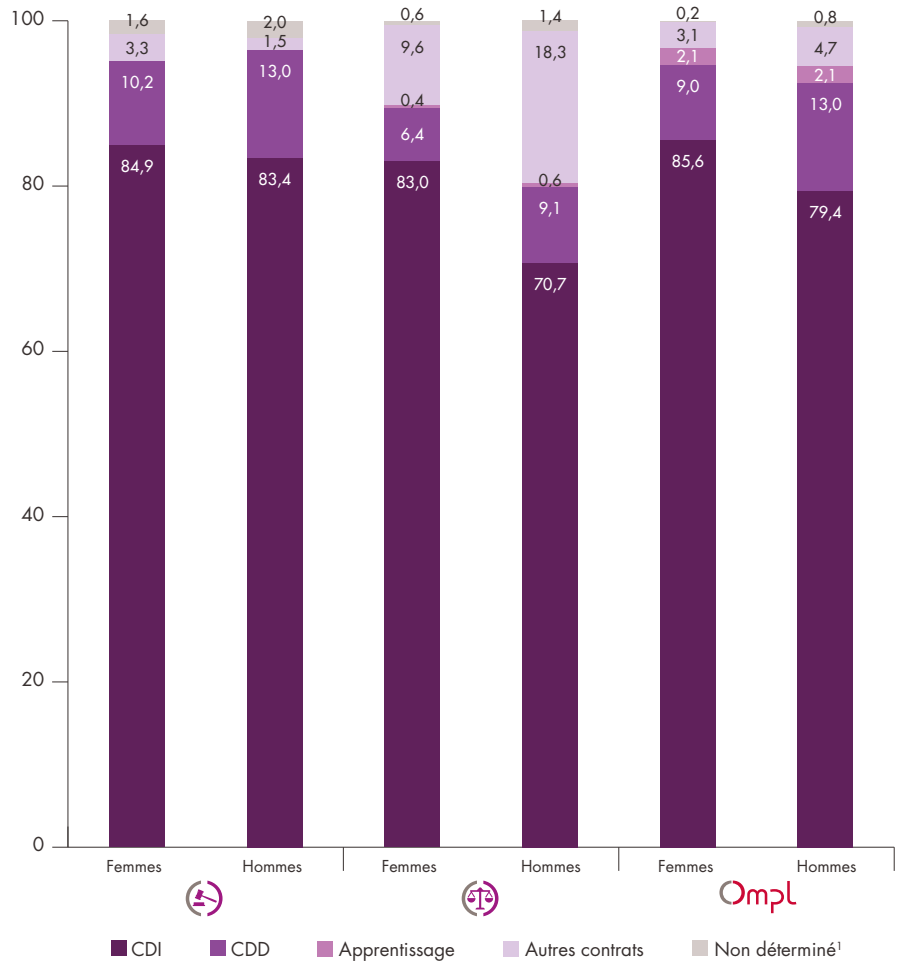
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES HOMMES

Les hommes de la branche travaillent plus souvent dans le cadre d'un CDD que les femmes. Le différentiel atteint 2,8 points.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

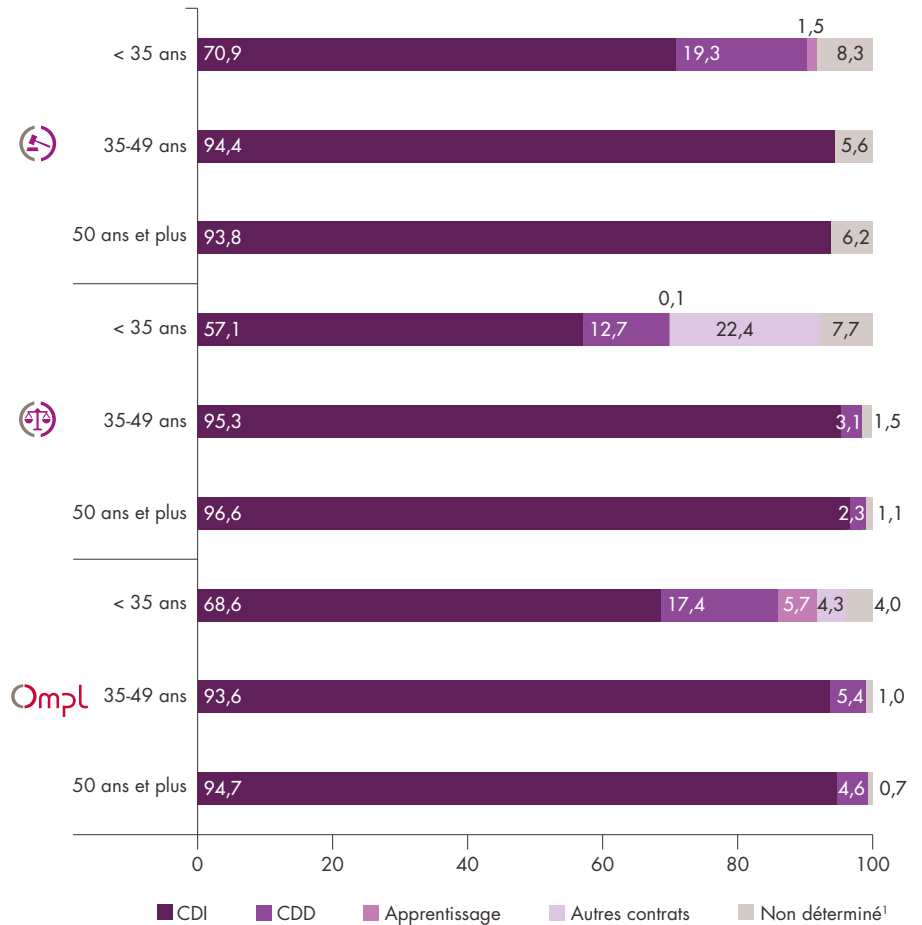
1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

Les salariés de moins de 35 ans travaillent moins souvent dans le cadre d'un CDI que ceux de la tranche d'âge intermédiaire (70,9 % contre 94,4 %).

Répartition des salariés par classe d'âge et type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

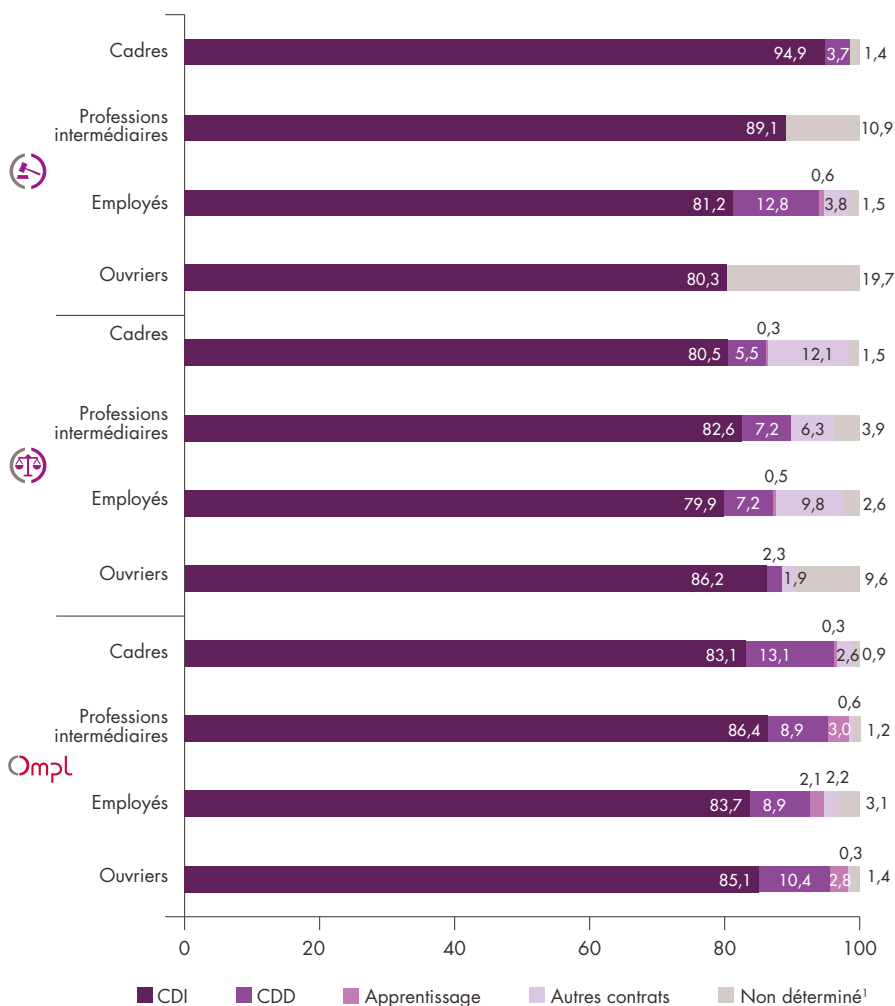


NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Au niveau de la branche quelle que soit la catégorie sociale, le CDI est le contrat de référence.

Cependant, le recrutement en CDD est plus fortement mobilisé pour les employés.

Répartition des salariés par catégorie sociale et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

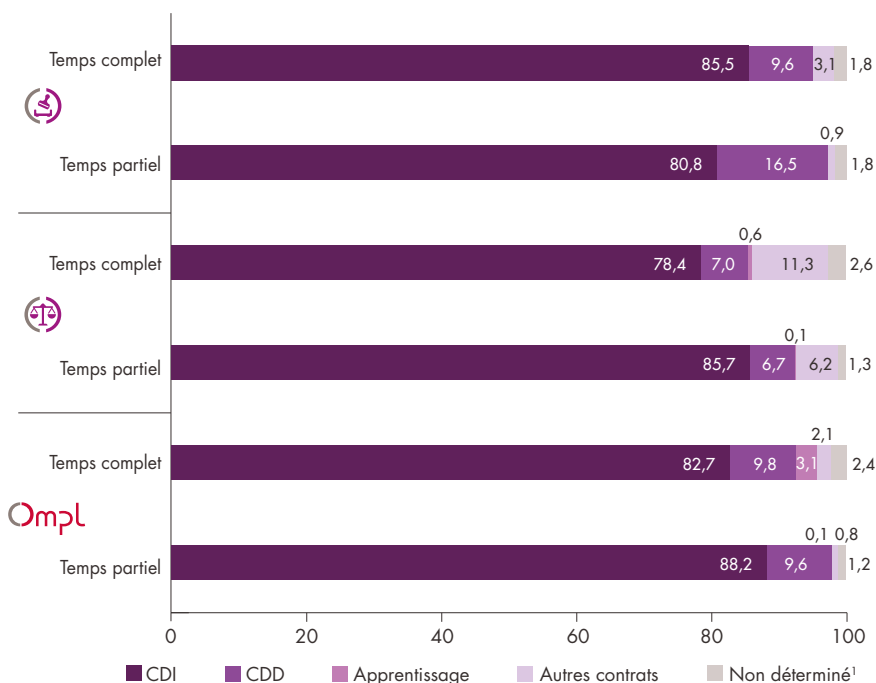
¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.



NUANCES SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés de la branche travaillant à temps partiel sont moins souvent en CDI que ceux travaillant à temps complet.

Répartition des salariés par temps de travail et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Les données disponibles montrent que la part de CDD au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Elle est maximale pour le Grand Est (22,1 %) et minimale pour la Nouvelle-Aquitaine (8,3 %).

Taux de CDD par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	9,5	6,3	9,7
Bourgogne-Franche-Comté	11,9	6,1	9,1
Bretagne	11,7	5,7	11,1
Centre-Val de Loire	8,5	6,5	8,4
Corse	SO ²	ND ¹	10,1
DOM	ND ¹	2,1	10,9
Grand Est	22,1	5,7	8,7
Hauts-de-France	11,4	6,2	9,0
Île-de-France	11,1	7,7	10,0
Normandie	17,8	6,7	9,5
Nouvelle-Aquitaine	8,3	7,4	9,9
Occitanie	ND ¹	5,9	10,3
Pays de la Loire	ND ¹	5,8	10,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ND ¹	5,7	9,1
Ensemble	11,4	7,0	9,7

Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

2 : sans objet car aucun salarié